

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le seize février à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué le neuf février, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes : PHILIPPON, BORDEDEBAT, CHANSAREL, PHELIPPOT, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN MOULS, BEUNARD, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, LANDAIS, SEGURA, GRANET, LUCAS, BEY, LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bernard LUMMEAUX.....à Daniel PHILIPPON
May ANTOUN.....à Martine PHELIPPOT
Monique DUBROCA.....à Eugène COEURET
Marie-Josèphe PAJOT-TAUZINà Maurice GRANET

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est proposé la désignation du secrétaire : M. Simon SEGURA et du secrétaire adjoint de séance : M. Vincent LANDAIS.

Ils sont désignés à l'UNANIMITE

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2014 est déposé sur table. M. le Maire demande son rattachement à la séance, Messieurs LUCAS et LAMARA votant contre, il est reporté à la prochaine séance.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de communications officielles.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL		
D15.2_1	Désignation d'un représentant suppléant au Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (Rapporteur : Yvette MAUPILE) Daniel PHILIPPON est proposé Maurice GRANET fait acte de candidature	Il est pris acte de la démission de B. LUMMEAUX <u>Vote 1 :</u> unanimité pour voter à main levée <u>Vote 2 :</u> D. PHILIPPON est désigné <u>Résultat du vote :</u> -Daniel PHILIPPON obtient 28 voix -Maurice GRANET obtient 3 voix (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. Granet, CA LUCAS) -abstentions : 2 (L. LAMARA, A. BEY)
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D15.2_2	Création d'un service de maison médicale Centre Municipal de Santé (Rapporteur : Yves FOULON)	favorable à la MAJORITE 28 Pour

		1 Contre : CA. LUCAS 4 Abstentions : M. GRANET, MJ. PAJOT-TAUZIN (qui a donné pouvoir à M. GRANET), L. LAMARA, A. BEY
FINANCES		
D15.2_3	Avenant n°2 à la convention du 16 décembre 2013 entre la Ville d'Arcachon et l'association « Les Pilotaris Arcachonnais » (Rapporteur : Yves HERSZFELD)	favorable à la MAJORITE 31 Pour 2 Contre : CA. LUCAS, L. LAMARA
MARCHES PUBLICS		
D15.2_4	Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » (Rapporteur : Yves HERSZFELD)	favorable à la MAJORITE 32 Pour 1 Contre : CA. LUCAS
RESSOURCES HUMAINES		
D15.2_5	Opération de mise sous plis dans le cadre des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 – convention à intervenir entre la Ville d'Arcachon et la Ville de La Teste de Buch (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à l'UNANIMITE

QUESTIONS ORALES		
QO.1/	Rapporteur : Laurent LAMARA « Monsieur le Maire, L'affichage libre est actuellement régi par les articles L. 581-13, R. 581-2 et R. 581-3 du Code de l'Environnement. Vous n'ignorez pas que la municipalité d'Arcachon ne possède qu'un seul emplacement, isolé, tout proche des lycées et collège comme l'atteste d'ailleurs un courrier signé de Monsieur le Premier Adjoint en date du 30 novembre 2012 en ma possession. Vous en conviendrez que c'est insuffisant. Fervent défenseur de la liberté d'expression, comme vous l'avez témoigné lors des événements dramatiques survenus en janvier dernier, je ne doute pas instant que vous trouvez cette situation déshonorante pour notre ville. Ma question sera simple Monsieur le Maire : Comment comptez-vous remédier à ce problème et dans quel délai ? »	Non soumise au vote
QO.2/	Rapporteur : Laurent LAMARA « Monsieur le Maire, Présent dans cinq commissions sur huit, je ne peux que constater un certain absentéisme grandissant et inquiétant des élus membres desdites commissions. Envisagez-vous, Monsieur le Maire, une quelconque action envers ces absences qui ne sont d'ailleurs pour la plupart, même pas excusées ? »	Non soumise au vote
Charles-Albert LUCAS informe l'assemblée que les deux questions orales qu'il avait transmises pour la séance du 17 décembre 2014, n'ont plus lieu d'être. Les deux questions avaient été reportées à la séance du 16 février 2015, compte-tenu de leur transmission hors délai.		
Anny BEY a informé par courriel en date du 16 février 2015 que ses questions orales envoyées jeudi 12 février 2015 remplaçaient celles du 17 décembre 2014. Les deux questions avaient été reportées à la séance du 16 février 2015, compte-tenu de l'absence de l'élue à la séance du 17 décembre 2014.		
QO.3/	Rapporteur : Anny BEY	Non soumise au vote

	<p>« Si l'on considère que les droits de mutation sont de 1,870 millions d'euros en 2013 contre 2.5 millions en 2011, on est à même de penser que la frénésie immobilière dont vous faites preuve depuis 2001, trouve difficilement acquéreurs. De plus, les recettes du casino sont amputées de moitié. De 600.000 euros nous ne sommes plus qu'à 300.000 alors même que le produit des jeux reste une manne financière importante pour une commune.</p> <p>Il est vrai que l'état de délabrement du Château , patrimoine phare de la Ville, n'incite pas à venir jouer. Alors qu'il incombe à la ville de l'entretenir extérieurement.</p> <p>Je me félicite de la gratuité du stationnement de certaines rues. Mais vous comptiez surement sur cet impôt indirect pour combler des dépenses irrationnelles.</p> <p>La Régie du Port qui, je le rappelle, a contracté un emprunt de 8 m d'euros, est déficitaire sur le bâtiment schiphandler où des magasins et restaurants ferment. Vous avez perdu cette année la subvention de 35.000 euros du CCI pour n'avoir pas respecté votre engagement de tenir le Salon nautique tous les deux ans afin de ne pas concurrencer Bordeaux. Le contribuable devra donc payer pour vos manquements de parole.</p> <p>Le commerce connaît des difficultés, et n'est certes pas aidé par le fait qu'Arcachon est en perpétuel chantier.</p> <p>Tout ceci représente une part importante de recettes en moins sur des postes clés de votre gestion et notamment les droits de mutation.</p> <p>Récapitulons Les recettes baissent partout, les dépenses continuent à s'envoler, les emprunts galopent dont certains à taux variables, les PPP nous dévorent la laine sur le dos. Alors je me pose simplement une question. Comment fait-on pour équilibrer les comptes quand les recettes sont largement inférieures aux dépenses? »</p>	
QO.4/	<p>Rapporteur : Anny BEY</p> <p>« Un document de bilan de votre mandat de député vient d'être distribué sur toute la circo. Vous vous y attribuez sans vergogne, en tant que député, la paternité de l'étude sur le doublement de la voie rapide, initiée par Mme des Esgaulx. Le piteux spectacle de votre incompréhension du périmètre défini lors du comité de pilotage prouve que vous êtes hors-jeu.</p> <p>Je comprends que votre bilan de député est si maigre que vous vous voyez dans l'obligation de piquer les actions des autres.</p> <p>Vous jouez les coucous dans le nid de la COBAN avec la compétence transport, dans le nid de la COBAS avec l'agence de développement économique, dans celui du SIBA avec le recul du trait de côte. Et j'en passe. Vos collègues maires et présidents de syndicats ont du avoir la pilule amère en lisant ce tract pillant leurs actions sans scrupules aucun.</p> <p>A vous lire vous êtes le créateur de toutes choses sur le territoire. Vous êtes en réalité un imposteur qui a la frousse d'être démasqué.</p> <p>Vous avez même le toupet de parler de la demande de remise de la médaille d'honneur à la PM alors que vous vous êtes fait retoqué par le syndicat pour le ridicule de cette proposition. Vous n'avez aucune pudeur.</p> <p>Vous agitez, comme toujours, le chiffon écarlate du débat sécuritaire pour cacher votre inaction sur la circonscription. Il est vrai que de pavoiser sur la sécurité assis dans votre royal bureau</p>	<p>Non soumise au vote</p>

à Arcachon avec parking et ascenseur privatifs reste plus facile que d'en parler dans les cités de Marseille ou Calais.

Vous n'avez même pas eu l'initiative de l'amendement supprimant l'amendement 1208 sur la taxe des mouillages de bateau qui impactait directement notre territoire. Comme quoi Mrs Quentin et Gaymard ont plus à coeur les intérêts de leur territoire. Vous êtes resté inerte face à cette taxe dont les effets auraient été néfastes pour notre industrie de plaisance et nos plaisanciers.

Vous vous préparez, ce bilan de mandat avec appel de fonds le prouve, à abandonner la mairie pour le mandat de député. Vous n'avez même pas l'honnêteté de le dire aux Arcachonnais. Vous espérez être réélu député, Sarkozy président et voter ainsi l'abrogation de la loi sur le non-cumul bafouant au passage la volonté d'une écrasante majorité de français d'en finir avec des privilèges et les aberrations dus au cumul. Je vous conseille de ne pas avoir de vains espoirs ni de tromper basement les Arcachonnais qui contribuent depuis 14 ans à financer vos fantasmes ministériels.

Je voudrais vous rappeler que depuis 1995, vous êtes le président d'une association oeuvrant au doublement de la voie rapide jusqu'à Arcachon. Or, sous le mandat de parlementaire de Francois Deluga, la voie rapide est arrivée au Teich. Sous le mandat de parlementaire de MHDE, la voie rapide est arrivée à Gujan-Mestras. Et vous, depuis 1995, le vide intersidéral. Rien. Aujourd'hui encore, la balle est dans le camp de MHDE.

Pouvez-vous nous expliquer à quoi est du votre réveil brutal lors du comité de pilotage sur le doublement de la voie rapide du mois dernier donnant l'impression que vous aviez voté en automne dernier un périmètre sans n'y avoir rien compris alors qu'il n'englobait pas Arcachon?

Et d'autre part, pourriez vous me donner le montant total de la dépense sur ce tract et prouver, factures à l'appui, que le contribuable Arcachonnais n'a pas participé financièrement à la conception, l'impression ni à l'envoi par une Sté spécialisée à l'ensemble de la circonscription, de ce bilan de mandat?

Je connais votre propension à faire assurer les frais de votre carrière politique par nos concitoyens. Je suis sûre que vous ne verrez donc aucun inconvénient à cette demande de transparence, qui ne parait pas au premier abord, au vu de l'absence du nom de l'imprimeur devant figurer sur le document.

Le doute est permis. »

Monsieur LANDAIS quitte la séance à 19H55.

La séance a été levée à 20 heures.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **20 FEV. 2015**



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Député de la Gironde

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL a été rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.